

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 juin 2015

Le 9 juin 2015 à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Françoise FORGEARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN, Christelle COLAS, Laurent COEURET, René COSNARD, Peggy MALABRY

Etait absent excusé : Joël DEROUIN

Date de convocation : 05 juin 2015

Date d'affichage des décisions : 19 juin 2015

René COSNARD a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. PERSONNEL : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter l'enveloppe IAT pour l'année 2015 qui sera en légère augmentation compte tenu du changement de grade de l'agent technique et de l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires de l'agent administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe l'enveloppe IAT 2015 à 3.125,00 €

2. SMIRGEOMES : COLLECTE BASSE FOLIE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que fin 2014, une rencontre avait eu lieu entre le Smirgeomes, la Municipalité et les propriétaires de la Basse Folie afin d'aménager le point de collecte des ordures ménagères.

La Commune s'était engagée à fournir le matériel nécessaire, les propriétaires devant effectuer les travaux.

A ce jour, le point de collecte n'est pas aménagé. Les propriétaires ne peuvent réaliser les travaux. Le Smirgeomes va cesser cette collecte personnalisée et temporaire et demande au Conseil Municipal de préciser s'il envisage d'aménager ce lieu pour une collecte en porte à porte ou de ne pas intervenir auquel cas il s'agira d'un point de regroupement de collecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour et 4 abstentions que la collecte des ordures ménagère à la Basse Folie se fera par regroupement de bacs au bout du chemin.

3. SYNDICAT DU BASSIN DE LA VEUVE : CHANGEMENT DE SIEGE

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier reçu du Syndicat du Bassin de la Veuve, qui dans sa séance du 19 janvier 2015 a décidé de transférer son siège de Villaines sous Lucé au bureau de la Communauté de Commune de Lucé au Grand Lucé d'où une modification de l'article 1 de ses statuts. Le Syndicat demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le changement de siège du Syndicat du Bassin de la Veuve et la modification de ses statuts.

4. REMPLACEMENT D'ETE POUR L'AGENT TECHNIQUE

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal les dates de congé d'été de l'agent technique du 7 août au 1^{er} septembre 2015, période pour laquelle il convient d'envisager un remplacement pour l'arrosage des plantations.

Mr le Maire propose de contacter deux personnes de la commune pour un remplacement 4 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après discussion, confie cette mission à Mr le Maire et décide de délibérer sur ce remplacement lors du prochain conseil.

5. SALLE DES FETES : MODIFICATION DU REGLEMENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en service de l'aire de jeu est effective et que se pose le problème de son utilisation lors des locations de la salle des Fêtes.

Après discussion, le Conseil Municipal, propose d'ajouter un article dans le règlement de la salle des fêtes précisant que l'utilisation de l'aire de jeu se fait sous la responsabilité des parents.

6. TRAVAUX

DEVIS CHEMIN DE LA FONTAINE DU BOUT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ecorpain lui a transmis un devis de la Ste CISSE concernant des travaux de terrassement pour une traversée de route, à réaliser conjointement avec la commune d'Ecorpain au lieu-dit « cubitage ». Un devis a également été demandé à la Ste QUENTIN :

Ste CISSE : 1.270,00 € H.T. Ste QUENTIN : 1.324,00 € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal fait remarquer que dans le devis de l'entreprise CISSE n'apparaît pas la facturation des 2 têtes de pont. Un nouveau devis sera demandé à CISSE et examiné lors du prochain conseil.

DEVIS PIGEON – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un devis complémentaire pour les travaux de voirie 2015 et concernant une purge sur la route de la Forjardière, pour un montant H.T. de 1.377,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à le signer.

7. QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu d'EDF Energies Nouvelles ayant pour objet la mise en stand-by du projet éolien du Pays Bilurien. Un courrier du Ministère de la Défense indique que le calendrier du transfert de l'Ecole d'Aviation de Tours vers Cognac est décalé vers une date non définie, maintenant la servitude radar AMSR.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de travailler sur un courrier destiné à Mr le Ministre de la Défense.

Comice

Mr le Maire fait un compte rendu de la réunion des bénévoles pour le Comice de Volnay qui s'est tenue le 8 juin. Il a été décidé de mettre en route la construction d'un char sur le thème du blé (coffre-fort sur une charrette escorté par des enfants du village)

Commission Finances

Mr le Maire propose une commission finances le jeudi 18 juin à 19h afin de faire le point sur l'exécution du budget à mi-année.

La séance est levée à 22h15

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COSNARD René	
DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	
MALABRY Peggy	
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	